

Mise à jour sur le rappel de Toyota

Le 27 janvier 2010

PHH collabore étroitement avec Toyota pour régler les nombreux problèmes et questions découlant du [rappel volontaire de certains modèles de véhicules](#) en raison d'une pédale d'accélérateur qui reste coincée. Nos équipes d'aide à l'entretien de véhicules et Acquisition d'un véhicule neuf, ainsi que nos autres services, identifient et communiquent avec les clients dont le véhicule est visé par ce rappel.

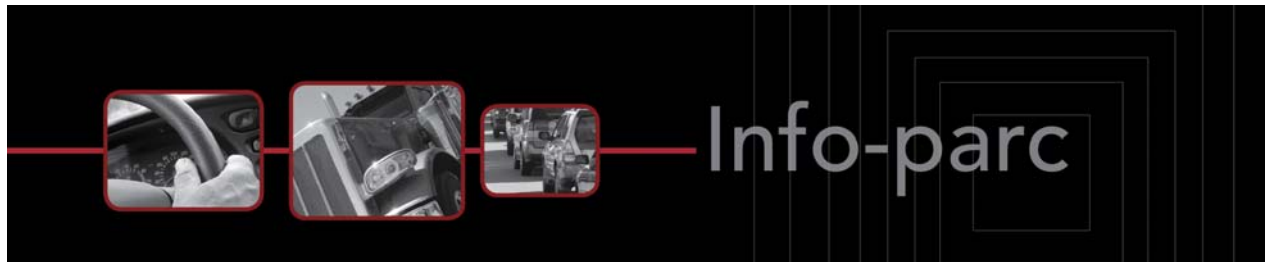
Nota : Ce ne sont pas tous les véhicules des modèles indiqués qui recevront un avis de rappel. En effet, seuls les véhicules équipés d'un accélérateur fabriqué par un certain constructeur sont touchés. Avec l'aide de Toyota, PHH s'efforce d'identifier les véhicules visés.

Nous tentons de résoudre les nombreuses questions, notamment ce qu'il faut faire avec les commandes de véhicules neufs Toyota, les coûts de remorquage et de location, etc., en collaboration avec Toyota. Nous disposons d'une équipe d'experts qui se concentre sur la question au Canada et aux États-Unis, et nous prévoyons communiquer avec vous directement et dans Info-Parc lorsque de nouveaux renseignements, réponses et recommandations seront disponibles.

La priorité est sans contredit la sécurité

Pour l'instant, alors que nous nous efforçons de résoudre la situation, notre priorité est sans contredit la sécurité:

- Si un conducteur de parc croit que son véhicule est touché par le problème d'accélérateur, il doit conduire le véhicule jusqu'à l'endroit sûr le plus proche et arrêter le moteur. Il doit communiquer avec le service d'aide à l'entretien des véhicules de PHH pour obtenir de l'aide.
- Si un conducteur est inquiet de conduire un véhicule touché (mais n'a pas éprouvé de problème d'accélérateur qui coince), il doit communiquer avec le service d'aide à l'entretien des véhicules de PHH.
- Si un conducteur est victime d'un accélérateur qui coince, Toyota [recommande ce qui suit](#) :
 - Si vous devez vous arrêter immédiatement, vous pouvez contrôler le véhicule en appliquant fermement et de façon régulière les freins. Il ne faut pas « pomper » les freins de façon répétée car cela pourrait épuiser l'assistance à dépression.
 - Mettez le sélecteur de vitesses en Neutre (N) et utilisez les freins pour effectuer un arrêt contrôlé sur le bord de la route et arrêter le moteur.
 - S'il est impossible de mettre le véhicule en Neutre, arrêtez le moteur. Cela n'entraînera pas de perte de contrôle de la direction ou du freinage, mais l'assistance de ces systèmes sera perdue.
 - Si le véhicule est équipé d'un bouton-poussoir de démarrage/arrêt du moteur, appuyez sur le bouton de manière ferme et régulière pendant au moins trois secondes pour fermer le moteur. Il ne faut PAS donner de petits coups sur le bouton de démarrage/arrêt du moteur.



- Si le véhicule est équipé d'un commutateur d'allumage conventionnel, tournez la clé jusqu'à la position ACC pour fermer le moteur. Il ne faut PAS enlever la clé de l'allumage car cela verrouillera le volant.

Si un conducteur n'est pas certain des mesures à prendre ou a besoin d'aide pour transporter un véhicule jusqu'à une concession, il peut communiquer avec le service d'aide à l'entretien des véhicules de PHH pour parler à un spécialiste et obtenir de l'aide relativement au rappel (1 800 ONLY PHH, suivre les options jusqu'au service du programme d'aide à l'entretien de véhicules).